

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 mai 2026
N°043/28-05-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absent : 1

Procurations : 2

Date de convocation : 20 mai 2026

Date d'affichage : 20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone CARBONNEL-BRINGUIER, Florence CASTANIER, Marvin SOULIÉ, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Zohra DIRHOSSI, Frédéric WOILLET, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Delphine PLA.

Procurations :

Franck VOLTA donne procuration à Pascal HEYMES

Franck FIANDINO donne procuration à Vérane ALBEROLA-LAMARRE

Absent :

Romain POUCHARD

Secrétaire de séance :

Thomas GERACI

AFFAIRE N°9

ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES - Demande de subvention auprès de l'Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'adaptation aux canicules de l'école maternelle Jean Ponsy - Phase 1 - Approbation et autorisation de signature

Après une opération de rénovation complète de l'école élémentaire Joseph Delteil en 2023/2024 labélisée BDO niveau Or en phase conception et en phase travaux, la ville de Grabels souhaite à présent adapter l'école maternelle Jean Ponsy au changement climatique. L'établissement n'offre pas un confort d'été suffisant, rendant pénible chaque année les conditions d'apprentissage pour les élèves et les conditions de travail pour les personnels. **Ce projet d'adaptation s'inscrit dans une démarche volontariste de la Mairie d'adapter son patrimoine immobilier au défi du dérèglement climatique en cours et de se mettre en conformité avec les impératifs réglementaires.**

En 2025, la ville a répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour intégrer le projet RACINE - Recherche sur l'Adaptation aux Canicules à l'Intérieur de Nos Ecoles - porté par le programme ACTEE. Il s'agit d'un projet de recherche-action visant à expérimenter la mise en œuvre de démarches *lowtech* (utilisation de techniques simples, accessibles, peu onéreuses et peu énergivores) dans les écoles primaires pour les adapter aux surchauffes estivales. Ce projet de recherche n'ouvre pas droit à des financements pour les investissements mais porte exclusivement sur des missions d'ingénierie préalable.

Signature

Cachet



L'école Jean Ponsy fait partie des 15 établissements scolaires en France à l'expérimentation. La Mairie bénéficie de l'accompagnement de L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC).

Dans ce cadre, une 1^{ère} campagne d'instrumentation et de mesures thermiques du bâtiment a été réalisée durant l'été 2025 et un plan d'action a été arrêté pour mettre en œuvre des solutions expérimentales dans certaines parties du bâtiment dès le printemps 2026. Au terme du projet RACINE prévu à l'automne 2026, la ville devrait disposer de tous les éléments nécessaires pour généraliser à l'ensemble du bâtiment les solutions les plus adaptées.

Le projet d'adaptation au changement climatique de l'école maternelle Jean Ponsy vise prioritairement à améliorer le confort d'été en ayant recours à des solutions lowtech, passives, et à des matériaux locaux et bio-sourcés. Il intègre la désimperméabilisation et végétalisation des espaces extérieurs.

Le contenu des travaux et le phasage de l'opération est élaboré avec l'appui technique de l'ALEC et des bureaux d'études intervenant dans le cadre du projet RACINE. Afin de limiter les coûts et de gagner en expertise interne, la conduite de l'opération sera assurée par les services techniques municipaux ainsi qu'une partie des travaux lorsque cela est faisable et pertinent.

L'opération comporte 2 phases :

- Phase 1 (2026-2027) : En s'appuyant sur les résultats fournis par l'équipe de recherche RACINE, mise en œuvre de solutions expérimentales dans les salles de classes et sur une partie des espaces extérieurs.

L'objectif est de faciliter l'évacuation d'air chaud piégé dans le bâtiment en créant les conditions favorables à une ventilation nocturne, d'abaisser la température ressentie en installant des systèmes de brasseurs d'air, et de protéger le bâtiment du rayonnement solaire direct.

Des travaux structurants généraliseront à l'ensemble des locaux les solutions ayant fait leurs preuves, optimisation des menuiseries ; travaux de désimperméabilisation et végétalisation de la cour.

- Phase 2 (2027-2028) : évolution du système de chauffage ; consolidation des solutions mises en œuvre et extension selon études et besoins.

Afin d'aider à la réalisation de cette opération, la Commune sollicite le concours financier de l'Etat par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La DSIL est sollicitée pour la réalisation de la phase 1 dont le montant estimatif de réalisation est estimé à 239 730 €.

Une subvention de 50 000 € est demandée au titre de la DSIL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de bien vouloir :


- Approuver l'opération d'adaptation aux canicules de l'école maternelle Jean Ponsy ;
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 50 000 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- Charger Monsieur le Maire de transmettre à présente à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES



Le Secrétaire,
Thomas GERACI



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

